

Monsieur Alain COURBOU
Maire de Saint Jean de Soudain
Place des anciens combattants
38110 Saint Jean de Soudain

Copie de notre Lettre recommandée avec AR

Saint Jean de Soudain, le 25 septembre 2020,

Monsieur le Maire,

Par la présente nous accusons réception de votre message électronique du 21 septembre 2020.

Une lecture attentive de vos remarques et critiques sur le fonctionnement du comité de jumelage constitué en association loi 1901 depuis le 21 janvier 2015 nous confirme que malgré nos entrevues du 26 juin 2020 et du 27 juillet 2020, la municipalité relaie des informations inexacts au sujet du fonctionnement réel de ce comité de jumelage.

C'est pourquoi nous tenons à apporter des précisions sur l'activité du comité.

1) Objectifs et activités

Les statuts de l'association précisent que : « *L'association a pour but de faciliter les échanges internationaux, scolaires, sportifs, culturels avec la ville jumelée, et l'initiation des Saint-Jeannais à l'apprentissage de la langue de la ville jumelée* »

Ces statuts ont été validés par la municipalité précédente en la personne du Maire. Aucun objectif chiffré quantitatif ou qualitatif n'a été fixé par le conseil municipal de l'époque, ceci n'étant pas prévu dans les statuts de l'association loi 1901. Ceci étant, voici quelques-unes des activités que le comité a mises en place au cours des 5 années de son existence (liste non exhaustive) :

→ Voyages et échanges internationaux : 24/25 mai 2015, octobre 2016, 10/11 septembre 2017, 19/21 mai 2018

Chaque fois, l'accueil de la délégation française en Italie a été ponctué de l'hymne français joué par l'orchestre régional du lieu, avec drapeaux au fronton de la mairie et sur l'avenue principale du village jumelé, avec la participation des maires des villes limitrophes, conseillers régionaux et autres officiels départementaux. Participation également aux séances du conseil municipal, et nombreuses visites-découvertes : coopérative de parmesan, vins et produits locaux AOP, ville de Mantoue, de Vérone, de Mirandola (pour n'en citer que quelques-unes), et contacts avec l'école primaire. Sans oublier les invitations aux repas à titre gracieux ; les contacts avec la population locale à l'occasion du repas des aînés dans la salle des fêtes locale, et visite de la maison de retraite reconstruite après le tremblement de terre.

→ Réception de la délégation de la ville jumelée : 03/04 octobre 2015 et 28/30 septembre 2018

A ces occasions, notre programme était fondé sur la découverte du territoire et de son activité viticole, économique et culturelle : Caves de Chartreuse, vins des Balmes de St Chef, Musée de la mode à Bourgoin, Chocolaterie de Marlieu, visite de l'usine Ferrari à St Jean, visite du Vieux Lyon (entre autres) ; fondé également sur le contact avec la population st jeannaise, tenue informée ; buffet offert par la municipalité, buffet du dimanche ouvert aux représentants des associations st jeannaises, invités par nos soins.

- Apprentissage de la langue : Ateliers d'initiation à l'italien qui ont fonctionné de 2016 à 2020, à raison de 2 cycles de 7 ateliers par semestre
- Ateliers de cuisine italienne : Animées toute l'année par l'un des membres du CA
- Ateliers créatifs « touche à tout » : Animées toute l'année par l'un des membres du CA
- Echanges avec la bibliothèque de St Jean : 2 expositions organisées lors de l'accueil de la délégation italienne en 2015 et en 2018
- Animation des activités périscolaires « TAP » : dernier trimestre 2016 et premier trimestre 2017 – 2 groupes d'une quinzaine d'élève de primaire
- **Autres activités :**
 - Octobre 2016 : Repas italien - 60 participants – co-animé par les élèves des TAP
 - Mars 2016 : à la fin de l'AG, conférence de Louissette FLACHER, VP du jumelage de Villefontaine, sur le thème des jumelages en Europe.
 - Mars 2017 : soirée conte italien animées par Micheline DUPLAN – 50 participants

→ **Partenariats et échanges avec les jumelages du Nord-Isère :**

- Invitation du comité de jumelage de la Vallée de l'Hien à participer à leur voyage en Italie : cf. voir page précédente - Voyage du 19/21 mai 2018
- Invitations des comités de jumelage du Nord-Isère (St Marcel Bel Accueil, Cessieu, La Verpillière, Villefontaine) à leurs soirées annuelles italiennes et autres conférences
- Relations avec l'INIS de Bourgoin : hébergement dans 2 familles St Jeannaises de 4 musiciens d'un groupe de musique italien qui se produisait dans le cadre du festival annuel Chanson de Femmes à Bourgoin (2018)

→ **La Communication :**

- 4 réunion d'information publiques et à l'attention des associations avant et juste après la création du jumelage : 23 et 30.01.2015, 23.02.2015 ; campagne de diffusion de flyers dans les boîtes aux lettres et articles du Dauphiné – Et de 2016 à 2020, pour chaque activité grand public : distribution de flyers dans les boîtes aux lettres St jeannaises ; publication dans le Dauphiné, sur le site de la mairie, et sur notre site internet : www.jumelagestjeans.jimdo.com

→ **Adhérents :**

A ce jour, nous comptons 50 adhérents, dont 34 sont St Jeannais ; la cotisation est fixée à 8 € par an et par personne, tarif qui se veut à la hauteur du niveau de vie moyen des habitants de la commune.

2) Aspects administratifs

Vous déplorez le fait que la convention de jumelage signée par les deux municipalités en la personne de leur Maire respectif n'ait pas été enregistrée à la mairie. Ce fait ne peut être reproché au comité de jumelage qui n'est pas responsable de contrôler le travail des services municipaux.

3) Prolongation de la convention de jumelage

Dans votre message vous souhaitez conditionner la prolongation de l'activité du comité à votre décision de donner une délégation de pouvoir provisoire dont la durée reste encore à fixer à une conseillère municipale volontaire pour représenter la municipalité au sein de l'association, assortie d'une obligation de résultats sous forme d'un bilan quantitatif et qualitatif présenté au terme de la délégation susdite.

Cette position est en totale contradiction avec vos déclarations publiées dans le numéro 126 du bulletin municipal de juillet 2020 dans lequel vous déclarez : « *L'équipe municipale, soucieuse de se consacrer entièrement à la gestion de la commune, a décidé de rendre le comité des fêtes et le comité de jumelage indépendants de toute autorité municipale. Elle fait confiance au milieu associatif pour assurer la fonction d'animation de la commune et s'engage à le soutenir par le biais de subventions, de prêt de matériel, mise à disposition de supports de communication.* »

Nous prenons acte de votre changement de position tout en notant que cette déclaration est antérieure de plusieurs semaines aux réunions d'information que nous avons conduites au profit de vos adjoints.

Vous devez prendre conscience que ces exigences ne sont pas compatibles avec les statuts d'une association loi 1901 et que vous ne pouvez pas imposer un mode de fonctionnement de manière unilatérale car seuls les adhérents réunis en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ont le pouvoir de décider ces changements.

4) Conclusion

Vous nous faites part de votre frilosité et de celle de l'ensemble de l'exécutif municipal (à l'exception de deux conseillères) à prolonger la convention de jumelage, selon vos termes.

Nous regrettons que l'inexactitude des informations dont nous ne sommes pas responsables ne vous ait pas permis d'appréhender la réalité de l'activité que ce comité organise, planifie et conduit depuis 5 ans au profit des adhérents de l'association et des habitants de Saint Jean de Soudain, et dans une collaboration amicale et harmonieuse avec nos interlocuteurs de la ville jumelée San Giovanni del Dosso, à commencer par le maire, Angela Zibordi, et vice-maire, Mario LODDI et dont peuvent témoigner nos amis sur place, avec qui nous sommes communément en contact par whatsapp.

Vous comprendrez que dans ces conditions, au vu de l'incapacité du conseil municipal de se positionner clairement sur ses intentions vis-à-vis de ce jumelage, les membres du bureau du comité de jumelage ont décidé lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2020 de porter à la connaissance des adhérents votre message et de proposer au vote la dissolution de l'association « Comité de Jumelage et Echanges Internationaux de St Jean de Soudain ».

Par conséquent, lors de l'assemblée générale extra-ordinaire organisée le 25 septembre 2020 à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, les membres actuels du bureau et du conseil d'administration ont déclaré ne pas poursuivre une collaboration avec une équipe municipale avec laquelle aucun lien de confiance ne peut être établi.

Les adhérents ont approuvé à l'unanimité la prolongation de l'activité de l'association jusqu'au 31 décembre 2020 pour pouvoir procéder aux différentes formalités de cessation de son activité. La dissolution de l'association « Comité de Jumelage et Echanges Internationaux de St Jean de Soudain » ayant été votée à l'unanimité des adhérents présents.

Avec nos cordiales salutations.

Pour le comité de jumelage,

Anna ILIC, Présidente

Cécile BOREL, Secrétaire

Philippe MAGNARD, Trésorier